## E 6002

## **ASSEMBLÉE NATIONALE**

## SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 février 2011 Enregistré à la Présidence du Sénat le 3 février 2011

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de décision du Conseil mettant en œuvre la décision du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie



#### CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 31 janvier 2011 (OR. en)

SN 1349/11

**LIMITE** 

Objet: Projet de décision du Conseil mettant en œuvre la décision 2011/.../PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie

#### **DÉCISION 2011/.../PESC DU CONSEIL**

du

mettant en œuvre la décision 2011/.../PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu la décision 2011/.../PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie<sup>1</sup>, et notamment son article 2, paragraphe 1, en liaison avec l'article 31, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne,

...

SN 1349/11 ion/cc 1

TEFS LIMITE FR

considérant ce qui suit:

Le 31 janvier 2011, le Conseil a adopté la décision 2011/.../PESC concernant des mesures (1) restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie<sup>2</sup>.

(2) Il convient de modifier la liste des personnes faisant l'objet des mesures restrictives énoncées à l'annexe de la décision 2011/.../PESC [et d'actualiser les informations relatives à certaines personnes figurant sur la liste],

## A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

### Article premier

L'annexe de la décision 2011/.../PESC est remplacée par le texte figurant à l'annexe de la présente décision.

#### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Par le Conseil Le président

SN 1349/11 ion/cc LIMITE

## **ANNEXE**

"ANNEXE

Liste des personnes et entités visées à l'article 1 er "